Saint-Paul d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par la modification du Règlement instaurant un moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté le projet de règlements suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 705-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 677-2022 INSTAURANT UN MORATOIRE CONCERNANT L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS OBLIGÉS DE SE RACCORDER À L'AQUEDUC MUNICIPAL TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS 682-2022, 692-2023, 695-2023 et 702-2024

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 septembre 2024 à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 926, rue Principale Est;

QUE les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 9h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 6e jour du mois de septembre 2024.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier